



Assises nationales « Drogues illicites et risques professionnels » - Paris, 25 juin 2010 Présentation

Succédant à deux forums interrégionaux organisés en 2009 (cf Lettre Mildt de septembre 2009 et décembre 2009), les assises nationales du 25 juin 2010 ont réuni, Porte Maillot, 500 personnes investies, par leur métier et ou leur fonction, dans la prévention des drogues en milieu professionnel et en attente de préconisations applicables.

Dès l'ouverture, le ton était donné par le Président de la MILDT, Etienne Apaire : dépasser l'événement, se projeter dans une perspective de moyen terme et parvenir à des propositions d'actions concrètes à même de réduire les pratiques de consommation et les risques qui leur sont liés.

Chacun des intervenants a su déborder son champ d'expertise ou de responsabilité pour envisager la question dans la complexité propre à ce qui détermine toute conduite humaine. Des éclairages étrangers et internationaux ont permis de prendre de la distance avec la situation française pour mieux l'analyser et repérer des leviers d'action.

Les propos tenus, les analyses et le questionnement ont confirmé certains des acquis des forums, notamment pour ce qui est de se doter des moyens « de mieux connaître et faire connaître le phénomène », d'adopter une approche globale, dans le respect, certes, de la vie privée de chacun, mais dans le souci, également, de ne pas imputer à quiconque de responsabilité sans éclairer les moyens de l'assumer sur les plans sanitaire et du droit.

Ces assises ont mis en évidence un consensus évident en ce qui concerne la nécessité de maîtriser les conséquences humaines, organisationnelles et économiques consécutives aux consommations. Elles ont affirmé l'exigence d'une éthique de la responsabilité et de l'efficacité. En revanche, elles ont laissé entrouverte la question de la régulation : modifier le code du travail ? conforter le dialogue social afin de construire des politiques de prévention et de contrôle adaptées à chaque secteur professionnel ?

En conclusion, comme l'a souligné le Directeur général du travail, Jean-Denis Combrexelle, les clivages entre partenaires sociaux sont moins importants que le jeu de rôles obligé pourrait le laisser entendre. Dès septembre, un groupe de travail définira les principes en fonction desquels élaborer un « guide de bonnes pratiques », à la fois outil et préalable à la consolidation d'une politique de prévention. Dans un second temps, pourra s'ouvrir une concertation entre l'ensemble des acteurs de façon à conforter, là où cela est nécessaire, les textes qui régissent la vie professionnelle et les responsabilités propres ou croisées de chacun des acteurs.